

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/DP - 2024

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-033

AUTORISANT LE VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES D'UNE MEME SECTION AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5217-10-6,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 008 en date du 4 avril 2024 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT le besoin de crédits au compte 2051 afin de réaliser les écritures nécessaires dans le cadre de l'achat du logiciel **MANASOFT** concernant la gestion des absences des agents de la commune.

DÉCIDE

De procéder aux virements de crédits comme suit :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | DÉPENSES | |
|--|--------------------------|---------------------------|
| | Augmentation des crédits | Diminution des crédits |
| CHAPITRE 21 | | |
| 21351 — Installations générales, agencements, aménagements des constructions : Bâtiments publics | | 7 062,00 € |
| CHAPITRE 20 | | |
| 2051 — Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droit et valeurs similaires | 7 062,00 € | |

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 9 juillet 2024.

Pour le Maire empêché La Maire-adjointe

Catherine BEUDIN

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 – Fax : 01 45 97 10 22

RECU EN PREFECTURE